

VVT 2014 - Les actus

Le SILL 2014
et les logiciels libres

Le point de départ

- La circulaire du premier ministre (19/09/2012) « Orientations pour l'usage des logiciels libres dans l'administration »
 - Basée sur rapport de la DISIC
 - Première vraie prise en compte de la spécificité du logiciel libre
 - Approche équilibrée (*choix raisonné*)
 - On n'est plus dans le conflit libre contre propriétaire
 - *Le logiciel libre doit être considéré à égalité avec les autres solutions*

Le point de départ

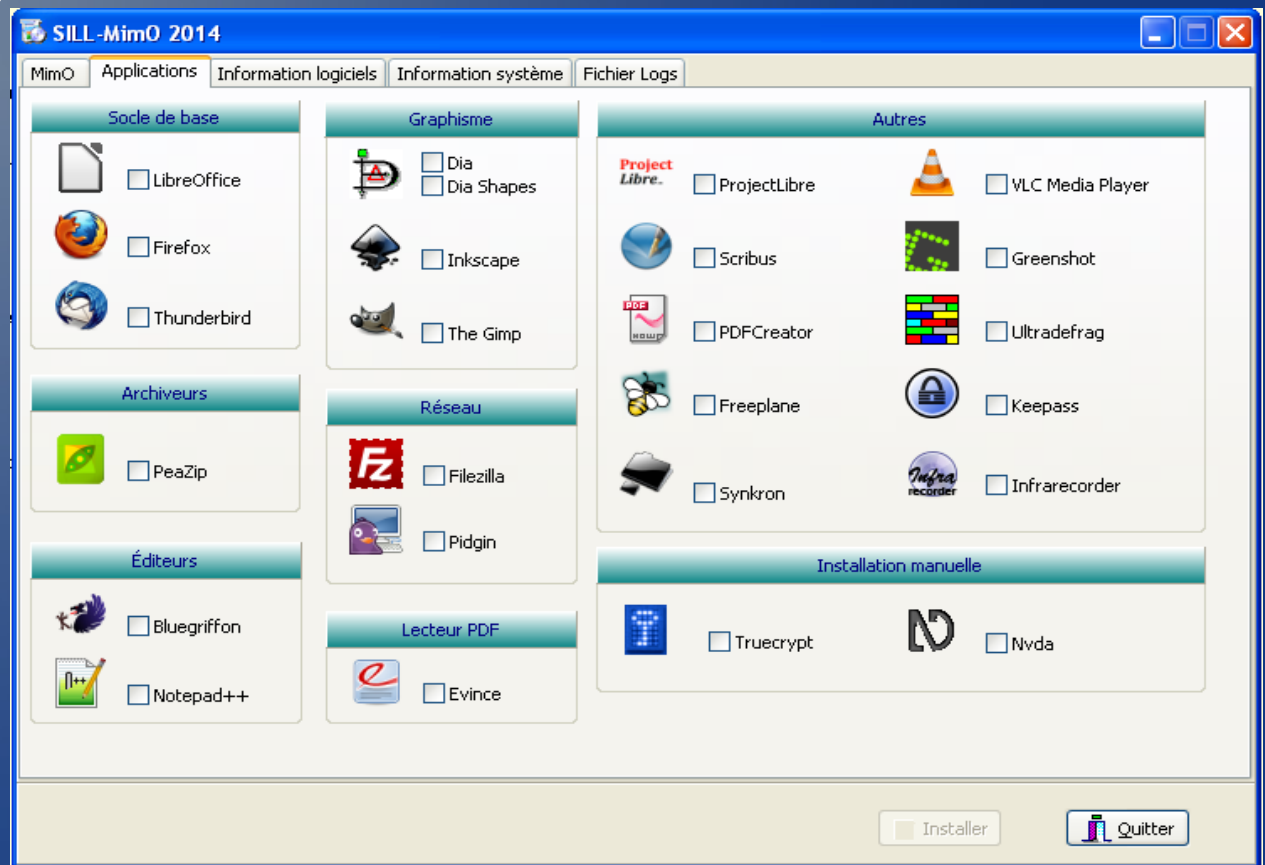
- La circulaire du premier ministre (19/09/2012)
 - Présentation objective des avantages/inconvénients
 - Points importants
 - *Contrôle par la communauté*
 - *Pas gratuit ! Simplement, on remplace un modèle « coût de maintenance/coût de licence » par un modèle « coût de service »*
 - *Non lié à la volumétrie d'usage → Bon candidat à la mutualisation*
 - Objectifs
 - Définition d'un socle commun de logiciels
 - Mise en place de mesures d'accompagnement

Socle commun de logiciel

- Le SILL
 - SILL 2014 est la 2^e version (janvier 2014)
 - SILL 2013 portait sur le poste de travail
 - SILL 2014 : le poste de travail, la gestion de parc, l'exploitation de serveurs, les base de données et les environnements de développement
 - <http://references.modernisation.gouv.fr/socle-logiciels-libres>
 - SILL-MimO 2014 (<http://www.journal-officiel.gouv.fr/mimo/>)
 - CD-Rom (image ISO)
 - Applications pour le poste de travail
 - *peut être utilisé librement et gratuitement par tous, à titre public, professionnel ou privé*
 - *Peut être copié et diffusé sans restriction*

Socle commun de logiciel

- SILL-MimO
 - « Autorun »
 - v2014 pour Windows
 - Prochaine version (2015?) avec SE Linux



Accompagnement

- Dans la continuité de la circulaire du premier ministre
 - Mise en place de procédures d'accompagnement
 - Idée maîtresse : favoriser le développement et la maintenance des logiciels libres pour en faire de vraies alternatives
 - Rédaction par le SAE d'un kit pour les marchés publics de développement ou maintenance
 - disponible depuis février 2014
 - <http://www.economie.gouv.fr/sae/redaction-des-clauses-propriete-intellectuelle-pour-marches-developpement-et-maintenance>
 - Prévoit l'adaptation des CCTP pour inclure tous les éléments spécifiques au logiciel libre et notamment le reversement des développements à la communauté